

## DANS CETTE ÉDITION...

RENCONTRE PUBLIQUE SUR LES ESPÈCES AQUATIQUES EN PÉRIL DE LA RIVIÈRE TROUT

AUDIENCES PUBLIQUES SUR, LES GAZ DE SCHISTE, UN RÉSUMÉ

LA CONSERVATION VOLONTAIRE, C'EST QUOI?

LA COULEUVRE TACHETÉE : UNE ESPÈCE EN PÉRIL MALMENÉE!

NOUVELLES EN VRAC

VENEZ NOMBREUX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES LE 16 JUIN

PHOTO: DOMINIC GENDRON, HÉRITAGE SAINT-BERNARD



2011 VOLUME 3, NO 1

BULLETIN



PHOTO: CARA

## PRIX DE RECONNAISSANCE

« Villes et village à la Rescousse »

Soulignons que le projet de protection d'espèces aquatiques en péril initié par Ambioterra depuis deux ans a reçu le 25 mars dernier, à Joliette, un prix de reconnaissance lors de l'événement « **Villes et villages à la Rescousse** ». Cet événement avait pour objectif de valoriser le partenariat entre les acteurs municipaux et environnementaux dans la réalisation de projets de rétablissement des espèces en péril au Québec.

C'est dans ce cadre que la municipalité de Saint-Chrysostome a reçu un prix de reconnaissance, une lithographie de l'artiste Joseph R. Tomelleri, pour son appui au projet de protection d'Ambioterra. «L'implication des municipalités et des MRC est essentiel pour la survie des espèces en péril, c'est pourquoi nous remercions la municipalité de St-Chrysostome et la MRC du Haut-Saint-Laurent pour leur appui», affirme Karel Ménard membre du conseil d'administration.



PHOTO: DOMINIC GENDRON, HÉRITAGE SAINT-BERNARD

## LA COULEUVRE TACHETÉE: UNE ESPÈCE EN PÉRIL MALMENÉE!

La couleuvre tachetée est ornée de grandes taches dorsales rouges et brunes qui se détachent sur un fond blanchâtre et pâlisent à mesure que la couleuvre avance en âge. La longueur totale maximale atteinte par cette espèce est de 132 cm. La couleuvre tachetée occupe une grande variété d'habitats, dont des champs, des marais et des boisés ouverts. Mais elle est aussi commune dans les pâturages et les prés de fauche, de même qu'autour des bâtiments agricoles, des hangars et des habitations. Au Québec, la répartition de cette couleuvre est très limitée, et c'est dans les régions du Sud de Gatineau et de Montréal qu'on l'observe le plus souvent. De plus, c'est le seul serpent constricteur vivant au Québec. Il est fort probable que cette espèce vive près de votre hangar où vous entreposez votre bois de chauffage.

La couleuvre tachetée a été et continue d'être persécutée par les humains pour plusieurs raisons. Premièrement, comme elle fréquente les granges, les hangars, les habitations et leurs environs, elle est souvent abattue par des gens qui n'aiment pas les serpents. Deuxièmement, abusés par le mythe populaire voulant qu'elle nuise à la production laitière en tétant le lait des vaches, certains producteurs la persécutent. Enfin, comme elle a tendance à faire vibrer sa queue comme un crotale (un serpent venimeux) et à frapper ses persécuteurs lorsqu'elle se sent menacée, bien des humains, ignorant qu'elle est inoffensive, la tuent souvent sous l'effet de la peur. Pourtant, sa présence dans les granges et les hangars s'avère bénéfique, car elle aide à lutter contre les rongeurs (qui constituent sa principale proie).

Au Québec, la couleuvre tachetée est protégée en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., C-61.1). L'article 26 de cette loi précise que « nul ne peut déranger, détruire ou endommager (...) les œufs, le nid ou la tanière d'un animal » et, par conséquent, il est interdit de détruire les œufs ou tout site d'hibernation des couleuvres. L'article 42 protège la couleuvre tachetée contre la capture ou la captivité.

### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

#### 1. SI VOUS APERCEVEZ UNE COULEUVRE, NE LA TUEZ PAS.

Il n'existe aucune couleuvre venimeuse au Québec. Si vous avez peur des serpents, ne vous en approchez pas et continuez votre chemin. Si vous tentez de la capturer et si elle se sent en danger, il est possible qu'elle tente de vous mordre mais la plupart du temps, elle fuira. Si le cas se présente, la morsure n'est en aucun cas dangereuse, lavez bien

la blessure et elle guérira rapidement. Si vous marchez sur votre propriété en compagnie de votre chien, si possible apprenez-lui à ne pas tuer les reptiles.

#### 2. TENTEZ DE NE PAS MODIFIER L'ENVIRONNEMENT

près du hangar et près des roches où vous avez aperçues des couleuvres. Si leur présence vous dérange, vous pouvez aménager un endroit

propice aux couleuvres dans une zone de votre propriété que vous fréquentez moins. Cependant, les études tendent à démontrer que ces efforts sont peu efficaces, car les couleuvres reviennent la plupart du temps dans leurs lieux coutumiers.

#### 3. SE RENSEIGNER SUR LA COULEUVRE TACHETÉE EST LE MEILLEUR MOYEN DE LA PROTÉGER,

sachez la reconnaître et parlez-en à votre

voisinage s'ils ont des bâtiments, ferme laitière ou autre.

#### 4. SI VOUS VOYEZ LA COULEUVRE TACHETÉE À VENDRE, NE L'ACHETEZ PAS

et tentez de connaître sa provenance. Parlez au vendeur de cette espèce, peut-être n'est-il pas au courant qu'il est illégal (à moins d'avis contraire permis par le ministre) d'attraper, posséder (avoir en captivité) ou tuer ces serpents au Canada.



## »» RENCONTRE PUBLIQUE

### **SUR LES ESPÈCES AQUATIQUES EN PÉRIL DE LA RIVIÈRE TROUT**

Le 30 mars dernier, Ambioterra a tenu une soirée d'information publique sur la rivière Trout, à Huntingdon. Ce fut un beau succès, car une vingtaine de citoyens et de représentants de groupes écologistes de la région y ont participé. La MRC du Haut-Saint-Laurent et le Conseil régional des élus (CRÉ) y étaient aussi représentés.

Le but de la rencontre était de faire connaître les résultats de l'étude sur l'état de santé de la rivière Trout. L'étude d'Ambioterra confirme qu'il y a toujours des populations de fouille-roche gris et de **dard de sable** dans ce cours d'eau, deux espèces de poissons rares et qui ont le statut d'espèce menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement canadien. Trois autres espèces de poissons à statut précaire ont aussi été retrouvées dans la rivière : la barbotte des rapides, l'anguille d'Amérique et le tête-rose.

Il est intéressant de noter que les sites de capture du fouille-roche gris et du dard de sable étaient caractérisés par la présence d'un bon couvert forestier sur les berges de la rivière, avec peu de décrochage ou de signes d'érosion sur celles-ci. De plus, les bandes riveraines couvraient une superficie d'au moins 10 mètres. Les bonnes pratiques environnementales sur le bord des berges semblent donc contribuer à préserver des habitats viables pour plusieurs espèces de poissons vulnérables ou en péril.

L'échantillonnage de la rivière Trout a aussi permis de constater que la qualité de l'eau est généralement bonne pour la majorité des paramètres physico-chimiques. Il faut cependant surveiller de près les concentrations de phosphore, car elles excédaient à certains endroits les critères de toxicité pour la protection de la vie aquatique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ces dépassements sont préoccupants car l'échantillonnage a été effectué en octobre, mois durant lequel les concentrations de phosphore dans l'eau sont beaucoup moins élevées que durant la période d'étiage. N'oublions pas que le fouille-roche gris est disparu dans la section aval du bassin versant de la rivière Châteauguay. Il est donc important d'adopter des pratiques agro-environnementales responsables pour favoriser la survie de ces espèces, mais également pour protéger la santé de la population et les usages liés aux cours d'eau.



### **Audiences publiques sur les gaz de schiste, UN RÉSUMÉ...**

Le 28 février dernier, la Commission du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) a déposé son rapport d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Ce rapport était très attendu, d'autant plus que la participation citoyenne aux consultations publiques a été très vive. La principale conclusion de la Commission est que les connaissances scientifiques actuelles sont insuffisantes par rapport à cette industrie et les technologies utilisées. Le gouvernement ne devrait donc pas autoriser le développement de cette industrie sans préalablement procéder à une véritable évaluation environnementale stratégique.

Le rapport du BAPE a été accepté par le gouvernement Charest, et celui-ci s'est engagé à exiger une évaluation environnementale stratégique, qui pourra prendre entre «18 à 30 mois» et sera lancé en juin. Malheureusement, les derniers articles de Louis-Gilles Francoeur, journaliste au Devoir, nous apprenaient que les citoyens et les écologistes ont été exclus du comité d'évaluation stratégique et par conséquent, du processus décisionnel. Restons donc très vigilants dans ce dossier.



### **Nouvelle en VRAC**

**LE 18 MARS DERNIER, AMBIOTERRA A ÉTÉ INVITÉ À PRÉSENTER SON PROJET DE PROTECTION DU FOUILLE-ROCHE GRIS À LA CENTAINE DE PARTICIPANTS AUX ATELIERS SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ORGANISÉS PAR NATURE QUÉBEC AU MONT ORFORD.**

# La « conservation volontaire », C'EST QUOI?

Vous connaissez le concept de la « conservation volontaire » ? Lorsqu'on parle de conservation volontaire, on évoque la prise en charge de la conservation du patrimoine naturel sur une terre privée par les gens qui en sont propriétaires, qui y habitent ou qui en profitent. Dérivée de l'expression américaine « Private Stewardship », la conservation volontaire est fondée, comme son nom l'indique, sur l'initiative et l'engagement d'une personne, soit d'un individu, soit d'une personne morale. Cet engagement volontaire consiste à gérer un immeuble ou une partie de celui-ci de manière à en préserver la nature et les caractéristiques patrimoniales indéniables, c'est-à-dire reconnues d'intérêt pour la collectivité. Au Québec, l'essor en matière de conservation volontaire s'est amorcé vers le début des années 80, sous

l'initiative de propriétaires de terrains privés et d'organismes de conservation à but non lucratif.

La protection volontaire est importante, car dans le sud du Québec, c'est en moyenne plus de 95% du territoire qui est de tenure privée. Or, c'est aussi dans le sud du Québec que la biodiversité est la plus riche. Les propriétaires peuvent donc la protéger cette biodiversité en choisissant l'une ou l'autre des options de conservations volontaires, qui peuvent d'ailleurs avoir plusieurs avantages pour eux, comme des réductions de taxes foncières ou d'impôts. Les moyens pour conserver une propriété sont variés et répondent à différents besoins. Le tableau qui suit fait un survol des différentes options qui s'offrent aux propriétaires.

Les organismes de conservation, comme Ambioterra, sont là pour accompagner les propriétaires dans cette démarche. Pour plus d'information, **CONTACTEZ-NOUS!**

## OPTIONS DE CONSERVATION | LES ENTENTES DE CONSERVATION

OPTIONS DE CONSERVATION	VOUS DEMEUREZ PROPRIÉTAIRE	AVANTAGE FINANCIER/FISCAL	ENTENTE LÉGALE	DESCRIPTION
Déclaration d'intention	Oui	Non	Non	Engagement moral d'un propriétaire qui repose sur son honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété.
Entente de gestion, d'aménagement et de mise en valeur	Oui	Non	Non	Engagement moral d'un propriétaire qui repose sur son honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété.
Contrat de louage (ou bail)	Oui	Non	Oui	La terre est louée à un organisme de conservation, à un producteur agricole ou forestier pendant un nombre déterminé d'années, sous réserve de restrictions quant à son utilisation.
Prêt à usage	Oui	Non	Oui	La terre est louée gratuitement à un organisme de conservation, à un producteur agricole ou forestier pendant un nombre déterminé d'années, sous réserve de restrictions quant à son utilisation.
Servitude de conservation	Oui	Possible	Oui	Entente conclue entre un propriétaire et un organisme de conservation où le propriétaire renonce à faire chez lui des activités dommageables pour l'environnement.
Vente	Non	Possible	Oui	Un propriétaire vend sa propriété à un organisme de conservation.
Donation	Non	Non	Oui	Un propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation.
Réserve naturelle	Oui	Oui	Oui	Engagement légal par lequel un propriétaire s'engage à protéger les attraits naturels de sa propriété en vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i> .

## »»» VENEZ NOMBREUX À l'assemblée générale annuelle des membres le 16 juin

Vous êtes cordialement invité(e) à la soirée d'information publique sur la biodiversité de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à l'assemblée générale annuelle du groupe écologiste Ambioterra.

### QUAND

Le 16 juin 2011 à 18h30.

### OÙ

À la salle culturelle, au 624 rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome.

Nous vous invitons à confirmer votre présence avant le vendredi 10 juin en nous téléphonant au 514 664-4782 ou bien en nous envoyant un courriel à [info@ambioterra.org](mailto:info@ambioterra.org).



**AMBIOTERRA**

624 Notre-Dame, local 31  
Saint-Chrysostome (Québec)

JOS 1R0

514.664.4782

[info@ambioterra.org](mailto:info@ambioterra.org)

[www.ambioterra.org](http://www.ambioterra.org)